



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE
Ville de Sainte-Marie

Objet : Entrée en vigueur du Schéma de couverture de risques révisé en sécurité incendie

AVIS PUBLIC

Avis public, est donné par la soussignée, Nancy Labbé, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de La Nouvelle-Beauce, qu'à la séance ordinaire du 18 février 2025, il a été adopté le Schéma de couverture de risques révisé en sécurité incendie, ainsi que son plan de mise en œuvre. Le tout entrera en vigueur le 1^{er} mars 2025.

Cette adoption fait suite à la réception, en date du 10 février 2025, de l'attestation de conformité délivrée par le ministre de la Sécurité publique, monsieur François Bonnardel.

Copie du Schéma de couverture de risques incendie est disponible au centre administratif de la MRC de La Nouvelle-Beauce au 280, boulevard Vachon Nord, bureau 200 à Sainte-Marie. Il peut également être consulté en ligne au : <https://www.nouvellebeauce.com/a-propos-de-la-mrc/services-de-la-mrc/securite-incendie/>.

Donné à Sainte-Marie, le 19 février 2025.

Nancy Labbé
Directrice générale
et greffière-trésorière